



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 2030, RUE PRINCIPALE EST

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog est saisi d'une demande de démolition pour les bâtiments situés sur l'immeuble formé du lot 5 426 378 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dont l'adresse est le 2030, rue Principale Est, Magog, Québec. Cette demande de permis de démolition est déposée par la firme ADPS Architecture et Design.

Conformément au règlement n° 3373-2022 applicable, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les **10 jours** qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à Me Marie-Pierre Gauthier, greffière de la Ville de Magog, à l'adresse suivante : 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca.

Le conseil municipal analysera la demande et les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue le 19 août 2024, à 19 h 00. Cette séance sera télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion. Elle sera également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog.

Donné à Magog, le 16 juillet 2024.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
